CICR

Bogota / Genève (CICR) – Dans une zone rurale de la municipalité de La Montañita, département de Caqueta, le journaliste français **Roméo Langlois** a été remis par des membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée du peuple (FARC-EP) à une équipe composée de délégués du
Comité international de la Croix-Rouge
(CICR), de Mme Piedad Córdoba et deux autres représentants de la Commission des Colombiens et Colombiennes pour la paix, et d'un émissaire du président français. Après en avoir informé les autorités colombiennes et françaises, le CICR emmène actuellement le journaliste dans la ville de Florencia, d'où il sera conduit à Bogota.

« À part une blessure à l'avant-bras, le journaliste est en bonne santé. Nous nous réjouissons beaucoup du succès de l'opération », a déclaré Jordi Raich, chef de la délégation du CICR en Colombie. « Nous rappelons que le CICR est disposé à continuer de prêter ses bons offices en tant qu'intermédiaire neutre pour la libération d'autres personnes détenues par des groupes armés. »

Le journaliste Roméo Langlois était aux mains des FARC-EP depuis le 28 avril dernier. Il couvrait une opération de lutte contre le narcotrafic menée par l'armée colombienne lorsqu'il s'est retrouvé pris au milieu des combats. En tant qu'intermédiaire neutre, le CICR a facilité sa libération à la demande directe des FARC-EP. L'opération s'est déroulée par voie terrestre à bord de trois véhicules du CICR.

Au regard du droit international humanitaire applicable aux situations de conflit armé non international, Roméo Langlois, au même titre que tous les journalistes en mission dangereuse, bénéficie de la même protection que les civils.

Les médias ont la possibilité de contacter le CICR lorsqu'un de leurs journalistes est capturé,

porté disparu ou blessé dans le contexte d'un conflit armé. Ils peuvent se mettre en relation avec le bureau du CICR le plus proche, appeler la ligne directe ouverte 24 heures sur 24 (+41 79 217 32 85), ou encore envoyer un courrier électronique (press@icrc.org) pour solliciter de l'aide ou des conseils.

Le CICR rappelle aux parties au conflit l'obligation qu'elles ont de respecter la vie et l'intégrité des civils en tant que personnes protégées par le droit international humanitaire, ainsi que celles des journalistes en mission dangereuse qui ne participent pas directement aux hostilités. Il rappelle aussi aux journalistes combien il est important qu'ils prennent toutes les précautions nécessaires, lorsqu'ils couvrent un conflit armé, pour que les parties en présence puissent faire la distinction qui s'impose entre combattants et civils.

Cette dernière opération porte à 1 475 le nombre de personnes aux mains de groupes armés libérées sous les auspices du CICR, dans le pays, depuis 1994 ; 750 étaient des civils.